



► 11 octobre 2018

Affaire Benalla : dernière audition au Sénat et "quelques semaines" d'analyse encore

La commission d'enquête sur l'affaire Benalla entre dans la dernière ligne droite : les sénateurs ont procédé mercredi à une ultime audition, celle d'une ancienne responsable de la sécurité à l'Élysée, et vont se consacrer à un "travail d'analyse" pendant encore "quelques semaines".

Pour sa 28e audition depuis juillet, la commission d'enquête sénatoriale a entendu Sophie Hatt, ancienne cheffe du groupe de sécurité de la présidence de la République sous François Hollande, creusant une nouvelle fois la question clé de la sécurité du chef de l'État.

"La sécurité présidentielle concerne tous nos concitoyens et justifie bien que le Parlement s'en préoccupe si des dysfonctionnements, comme nous avons pu le constater, sont apparus, pour faire des recommandations", a une nouvelle fois justifié le président LR de la commission, Philippe Bas, sous le feu des critiques de la majorité ces dernières semaines.

Quel était le rôle d'Alexandre Benalla, souvent vu très proche d'Emmanuel Macron lors de ses déplacements ? Avait-il - ce qu'il nie - une fonction de protection personnelle du président ? Pourquoi avait-il un permis de port d'arme ? Était-il "un organisateur de voyages" ? Un "garde du corps" ? Un "coordinateur" ? Autant d'hypothèses, qui sont

apparues au fil des auditions et qui "montrent le travail qui est devant nous pour trouver la vérité", a lancé mercredi le corapporteur socialiste de la commission, Jean-Pierre Sueur. "Si le programme de nos auditions s'achève avec cette audition, nous avons entamé (...) un travail d'analyse approfondie" pour "mettre en évidence les points qui ont pu d'ores et déjà être éclaircis", mais aussi "les contradictions qui ont émergé de nos auditions", avait en préambule déclaré Philippe Bas. Cette analyse "va encore se poursuivre quelques semaines", a-t-il précisé, à l'abri de l'extrême médiatisation en septembre des travaux de la commission. Celle-ci a jusqu'à février pour continuer ses investigations, mais peut tout à fait rendre son rapport avant. "Avant la fin de l'année" était l'objectif visé par M. Sueur. Le rapport a toutes les chances d'être "sévère", pronostique une source proche de la commission.

- "Instrumentalisation politique" -

Tout est parti d'images vidéo tournées le 1er mai place de la Contrescarpe à Paris, montrant Alexandre Benalla, alors chargé de mission à l'Élysée, molestant un jeune homme à terre. L'identité d'Alexandre Benalla, et sa proximité avec Emmanuel Macron, révélées par Le Monde en juillet ont

très vite placé la présidence dans l'oeil du cyclone.

La commission d'enquête lancée à l'Assemblée, a rapidement tourné court. À l'inverse, celle du Sénat a avancé avec constance, martelant n'avoir qu'un objectif : s'assurer du bon fonctionnement de la sécurité présidentielle, et s'il y a eu des dysfonctionnements, faire des propositions pour qu'ils ne se reproduisent pas.

Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur, Patrick Strzoda, directeur du cabinet du président, Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, François-Xavier Lauch, chef de cabinet du président, ou encore Christophe Castaner, patron de LREM : les sénateurs ne se sont pas privés de convoquer le cercle le plus proche d'Emmanuel Macron. Mais c'est l'audition d'Alexandre Benalla lui-même, le 19 septembre, qui a fait déborder la coupe, membres du gouvernement et de la majorité accusant la commission d'"instrumentalisation politique". Emmanuel Macron a même appelé le président du Sénat Gérard Larcher (LR) pour lui demander de garantir les équilibres institutionnels. Hasard du calendrier, cette dernière audition intervient en plein doute sur la composition du gouvernement, alors que l'affaire Benalla a été le premier caillou dans la chaussure de l'exécutif, avant les démissions de Nicolas Hulot et Gérard Collomb.



► 11 octobre 2018

Le volet judiciaire de l'affaire, dans lequel la commission a bien pris garde de ne pas interférer, poursuit son cours. Alexandre Benalla a été interrogé pour la première fois, vendredi dernier, par les juges d'instruction.

Le jeune homme, aujourd'hui à Pôle Emploi, selon ses dires, est mis en examen pour "violences en réunion", "immixtion dans l'exercice d'une fonction publique", "port public et sans droit d'insignes réglementés", "recel de détournement d'images issues d'un système de vidéo-protection" et "recel de violation du secret professionnel".
vm/reb/el/pta

■